



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 26 août 2024

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2024 en réponse à la motion de M. Denis Schleppi pour l'installation d'un radar pédagogique

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil général a accepté, par huit voix contre deux, une motion déposée par M. Denis Schleppi demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer un radar pédagogique pour contribuer à réduire la vitesse des véhicules dans le village, à améliorer la sécurité des piétons et à diminuer les émissions de bruit. L'objectif n'est pas de réprimander, mais de sensibiliser les conducteurs de véhicules motorisés.

Dans le courant du printemps 2024, il a été procédé à un test grandeur nature en installant, durant trois semaines, un radar pédagogique mis gracieusement à disposition par la Commune du Landeron. Cette expérience a été bien accueillie par la population et a convaincu le Conseil communal du bien-fondé d'acquérir un tel appareil.

De plus, le service de la sécurité publique du Landeron nous a également indiqué que leurs citoyens appréciaient la présence des radars pédagogiques et qu'il était régulièrement sollicité pour les installer dans les différentes rues de la localité. Selon les relevés réalisés, le service de la sécurité publique du Landeron a également constaté que la vitesse moyenne des véhicules avait tendance à diminuer dans le village depuis la présence des radars pédagogiques.

La Commune du Landeron collabore avec l'entreprise NeoSicura et est enchantée des 3 appareils qu'elle a acquis auprès de cette société. Le plus ancien a une dizaine d'années et fonctionne toujours. Ces appareils offrent la possibilité d'effectuer un affichage personnalisé et cette option est bien appréciée. Lors du test réalisé à Lignières, le montant de l'amende avait, par exemple, été programmé.

Tous ces appareils fonctionnent avec des accus rechargeables. Certains peuvent être couplés avec un panneau solaire. La Commune a un devoir d'exemplarité et devrait donc envisager d'acquérir un modèle hybride. Cependant, l'investissement est assez onéreux et le panneau solaire a uniquement pour but de prolonger la charge de l'accu. De plus, les déplacements fréquents du radar pédagogique et donc du panneau solaire complexifient la tâche et le risque de casse. Le Conseil communal préfère plutôt s'appuyer sur le fait que l'électricité nécessaire à la charge de l'accu sera produite à futur par les panneaux solaires photovoltaïques que celui-ci projette d'installer prochainement sur le toit du bâtiment de l'ancien Battoir.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2024 en réponse à la motion de M. Denis Schleppi pour l'installation d'un radar pédagogique

Le Conseil communal a sollicité des offres auprès de plusieurs entreprises et a été convaincu par la proposition émanant de l'entreprise NeoSicura qui a équipé plusieurs communes dans la région de radars pédagogiques. Leur radar présente notamment les avantages suivants :

- Retour très positif de la Commune du Landeron.
- Supports modulables supplémentaires (afin de déplacer le radar sur plusieurs emplacements, pose rapide et sans outil).
- Affichage personnalisé, programmable, fonction école, etc.
- Possibilité d'insérer 2 batteries dans le radar (autonomie d'environ 14 jours).
- Garantie de 3 ans.
- Livraison, installation du logiciel, instructions d'utilisation incluses.

Dans le détail, l'offre de NeoSicura retenue se présente ainsi :

• Radar pédagogique, dimension 700x700x170	CHF 4'721.95 TTC
• Chargeur batterie	CHF 129.55 TTC
• Batteries (2 pièces)	CHF 334.45 TTC
• Triangle danger lors de vitesse excessive	CHF 119.45 TTC
• Enregistrements des statistiques du trafic	CHF 349.15 TTC
• Kit de fixation modulable supplémentaire (4 pièces)	CHF 286.70 TTC
Coût total	<u>CHF 5'941.25 TTC</u>

Le Conseil communal prévoit d'acquérir, pour l'instant, dans le cadre de sa compétence financière, un seul radar pédagogique qui pourra facilement être installé à plusieurs endroits du village. Dans un premier temps, il est prévu d'installer celui-ci durant un mois lors de chaque rentrée scolaire. Cette acquisition s'effectuera rapidement, car l'offre de l'entreprise NeoSicura comprend un rabais de 15% et est valable jusqu'au 6 octobre 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte du présent rapport et c'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter le classement de la motion de M. Denis Schleppi du 14 décembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Josiane Chiffelle

La secrétaire


Ophélie Gauchat

Annexe : - Documentation relative au radar pédagogique qui sera acquis.